

GUIDE FILES – SERRE FILES

Personnel concerné par la formation

Responsables d'évacuation, Guides et Serre-files d'évacuation désignés par le chef d'établissement et l'ensemble du personnel d'un établissement.

Pré requis

Aucun

Objectifs de la formation

Connaître les consignes à appliquer lors d'une évacuation. Obtenir des participants un comportement efficace lors de l'évacuation des locaux en cas d'incendie, de façon à assurer leur propre sauvegarde et à faciliter l'intervention des secours.

Durée de la formation

A définir en fonction du nombre de stagiaires

Lieu de la formation

Inter ou Intra.

Nombre de participants

10 stagiaires maximum.

Programme de la formation

Le contenu de la formation assurée par les formateurs d'AFC est adapté au type d'établissement, au nombre de salariés sur le site et à la nature de votre activité.

Bases de la sécurité incendie :

Expliquer les principes fondamentaux liés à la combustion : approche théorique des phénomènes thermiques.

Généralités sur l'évacuation :

Analyser les risques liés à l'évacuation

Connaître les objectifs et la durée d'une évacuation

Ordonner les étapes d'une évacuation incendie

Connaître les rôles et missions des membres de l'équipe d'évacuation (guides responsables d'évacuation).

Procédure d'évacuation :

Connaître les principes d'évacuation incendie

Connaître les processus et consignes d'évacuation

Identifier les itinéraires d'évacuation

Techniques d'évacuation spécifiques à l'établissement :

- Etablissement Code du Travail (bureaux)
- Etablissement Recevant du Public (ERP), de type U, de type J
- Etablissement Recevant du Public (ERP) : hôtels
- Etablissement Recevant du Public (ERP), autres types
- Immeuble de Grande Hauteur (IGH)

Mise en situation pratique :

Repérer les parcours d'évacuation du site avec le formateur
Réaliser la lecture des plans
Repérer les moyens de sécurité

Matériels utilisés

Exposés théoriques, visite du site, mise en situation.

Références réglementaires

Article R4227-39, modifié par Décret 2011-1461 du 7 novembre 2011 :

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Afin de réaliser cette formation, les consignes spécifiques à l'établissement devront être adressées en amont à formation.

Evaluation

Epreuve écrite	QCM
Epreuve pratique	Mise en situation

Validation

Attestation de formation.